



**Organe subsidiaire de mise en œuvre
Quarantième session
Bonn, 4-15 juin 2014**

Point 20 de l'ordre du jour
Rapport de la session

Projet de rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre sur les travaux de sa quarantième session

Rapporteuse: M^{me} Mabafokeng F. Mahahabisa (Lesotho)

Table des matières

(À compléter)

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La quarantième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) s'est tenue du 4 au 15 juin 2014 à l'hôtel Maritim à Bonn (Allemagne).
2. Le Président du SBI, M. Amena Yauvoli (Fidji), a ouvert la session le mercredi 4 juin et a souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Il a également salué M. Ilhomjon Rajabov (Tadjikistan) en sa qualité de Vice-Président du SBI et M^{me} Mabafokeng F. Mahahabisa (Lesotho) en sa qualité de Rapporteuse de cet organe.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 1^{re} séance, le 4 juin, le SBI a examiné une note de la Secrétaire exécutive contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/SBI/2014/1).



4. À la même séance, l'ordre du jour a été adopté comme suit, le point 4 a) étant laissé en suspens:
1. Ouverture de la session.
 2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session.
 3. Notification et examen concernant les Parties visées à l'annexe I de la Convention:
 - a) État de la situation concernant la présentation et l'examen des sixièmes communications nationales et des premiers rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention;
 - b) Révision des «Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, deuxième partie: directives FCCC pour l'établissement des communications nationales»;
 - c) Date d'achèvement du processus d'examen par des experts visé à l'article 8 du Protocole de Kyoto pour la première période d'engagement.
 4. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention:
 - a) Informations contenues dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention¹;
 - b) Fourniture d'un appui financier et technique.
 5. Programme de travail visant à mieux comprendre la diversité des mesures d'atténuation appropriées au niveau national.
 6. Questions relatives aux mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto:
 - a) Examen des modalités et procédures d'application du mécanisme pour un développement propre;
 - b) Examen des lignes directrices pour l'application conjointe;
 - c) Synergie en matière d'accréditation au titre des mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto;
 - d) Modalités visant à accélérer la délivrance, le transfert et l'acquisition continus d'unités de réduction des émissions au titre de l'application conjointe;
 - e) Procédures, mécanismes et dispositions institutionnelles à prévoir pour les recours concernant les décisions du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre;
 - f) Questions relatives au relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto.
 7. Questions relatives aux pays les moins avancés.
 8. Plans nationaux d'adaptation.

¹ À la trente-neuvième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), faute de consensus, cette question n'a pas été inscrite à l'ordre du jour et a donc été laissée en suspens. Sur proposition du Président, le SBI a décidé de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarantième session.

9. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques.
10. Deuxième examen du Fonds pour l'adaptation.
11. Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme technologique:
 - a) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques pour 2013;
 - b) Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies.
12. Renforcement des capacités:
 - a) Renforcement des capacités au titre de la Convention;
 - b) Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto.
13. Parties visées à l'annexe I de la Convention dont la situation particulière est reconnue par la Conférence des Parties.
14. Article 6 de la Convention.
15. Impact des mesures de riposte mises en œuvre:
 - a) Forum et programme de travail;
 - b) Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto;
 - c) Progrès accomplis dans l'application de la décision 1/CP.10.
16. Examen de la période 2013-2015.
17. Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales.
18. Questions administratives, financières et institutionnelles:
 - a) Questions financières;
 - b) Examen continu des fonctions et activités du secrétariat;
 - c) Application de l'accord de siège;
 - d) Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto;
 - e) Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre de la Convention.
19. Questions diverses.
20. Rapport de la session.

III. Rapports sur les points 2 b) à 19 de l'ordre du jour

(À compléter)

IV. Rapport de la session

(Point 20 de l'ordre du jour)

5. À sa xx séance, le xx juin, le SBI a examiné le projet de rapport de sa quarantième session (FCCC/SBI/2014/L.X). À la même séance, sur proposition du Président, le SBI a autorisé la Rapporteuse à achever l'établissement du rapport de la session, avec le concours du secrétariat et sous la direction du Président.
